

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2008**

**Délibération
n° 2008.09.56.B**

**Réalisation de
diagnostics
énergétiques sur 2
bâtiments du
patrimoine industriel
communautaire :
demande de
subvention**

LE SEIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 septembre 2008**

Secrétaire de séance : Jean-François DAURE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

ENVIRONNEMENT / ECO-CONSEIL

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT****REALISATION DE DIAGNOSTICS ENERGETIQUES SUR 2 BATIMENTS DU PATRIMOINE INDUSTRIEL COMMUNAUTAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Dans le cadre du plan climat de la ComAGA et afin de limiter les consommations d'énergie fossile, le service éco-conseil, en collaboration avec le service construction et patrimoine et le service du développement économique, a lancé une consultation pour la réalisation de diagnostics énergétiques sur deux bâtiments du patrimoine industriel de la communauté d'agglomération. L'un, situé dans la ZI N°3 à Gond Pontouvre est occupé par la société Pages Jaunes Marketing Services et l'autre, situé dans la ZI N°3 à L'Isle d'Espagnac, est occupé par la société TDI.

En effet, ces bâtiments souvent inadaptés à leurs nouveaux usages (centre d'appel, « open-space », bureaux, etc...) génèrent des problèmes d'inconfort pour leurs occupants notamment des surchauffes en période estivale. Il convient donc de trouver des solutions pour limiter le recours systématique à la climatisation.

Ces diagnostics répondent au double objectif de trouver des solutions pour réduire les consommations d'énergie des deux bâtiments et d'étudier la faisabilité technico-économique de la réalisation de travaux d'amélioration du confort des occupants.

Ainsi, un cahier des charges a été rédigé et envoyé à différents bureaux d'études spécialisés. Le choix de la ComAGA s'est porté sur l'entreprise Alterea de Nantes, dont la prestation a été chiffrée à 16 160 € HT.

L'ADEME et la région sont susceptibles de subventionner l'opération à hauteur de 50% de son montant.

Vu l'avis favorable de la commission environnement - cadre de vie – construction du 9 septembre 2008,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention de l'ADEME et de la région Poitou-Charentes pour la réalisation des diagnostics énergétiques sur deux bâtiments du patrimoine industriel.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :**Reçu à la Préfecture de la Charente le :****22 septembre 2008****Affiché le :****23 septembre 2008**